



Professionnels des services à la personne,

Sans agrément, vous ne pourrez plus exercer !

N'attendez pas de perdre votre agrément !

Faites certifier votre entreprise selon l'un des trois référentiels validés par l'Agence Nationale pour les Services à la personne :

NF Service à domicile (AFNOR), Qualisap (Bureau Véritas), Qualicert (SGS)

Obtenez le renouvellement automatique de votre agrément qualité !



Nous vous offrons des solutions pour vous aider à réussir votre renouvellement et garantir :

- ✚ La continuité de vos activités et l'emploi de vos salariés,
- ✚ La conformité aux exigences réglementaires,
- ✚ La confiance de vos clients et des pouvoirs publics (Conseil général, CLIC, ...),
- ✚ La qualité de vos interventions,
- ✚ La possibilité de faire bénéficier à vos clients d'avantages fiscaux.

Nos consultants ont développé des compétences dans votre secteur d'activité, ils :

- ▶ Connaissent les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
- ▶ Maîtrisent les exigences du cahier des charges de l'agrément qualité
- ▶ Pratiquent les référentiels de certification : NF services à la personne (AFNOR), Qualisap (Bureau véritas), Qualicert (SGS)
- ▶ Mettent à disposition leur expertise dans la mise en place de systèmes de management de la qualité



Nos offres spéciales de formation et d'accompagnement

FORMATION : REUSSIR VOTRE CERTIFICATION

Cette formation pratique et immédiatement opérationnelle, basée sur l'outil d'auto-évaluation de l'ANSP et sur les référentiels de la profession, aborde :

- les enjeux et les obligations réglementaires
- les clés du succès d'un projet de certification
- l'amélioration continue dans la démarche de certification
- la mise en œuvre des outils et méthodes pour répondre aux exigences
- la préparation à l'audit de certification
- la constitution du dossier d'agrément qualité

Des objectifs vous seront fournis entre chaque séance pour vous encourager à construire et améliorer votre démarche qualité.

Les 10 jours de formation répartis sur 6 mois sont prévus sur Marne la Vallée les :

04 août, 23 août, 6 septembre, 23 septembre, 7 octobre, 18 octobre, 8 novembre, 24 novembre, 6 décembre, 15 décembre 2011.

Offre exceptionnelle :

**les 6 premiers inscrits à la prochaine session bénéficient
d'une réduction de 20% soit 3 960€ au lieu de 4 950€.**

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE VERS LA CERTIFICATION

En fonction de vos besoins, nous vous accompagnons dans une ou plusieurs des étapes suivantes :

Etape 1 : Etat des lieux comprenant un plan d'actions

Etape 2 : Formation à la démarche d'amélioration continue et au référentiel

Etape 3 : Mise en œuvre du plan d'actions

Etape 4 : Préparation à l'audit de certification

Etape 5 : Constitution, dépôt et suivi du dossier d'agrément qualité

Offre exceptionnelle :

**pour toute commande d'un accompagnement complet passée entre le 15 mai et le 30 juin,
nous vous offrons l'état des lieux.**

Une partie du coût de la formation ou de l'accompagnement peut être prise en charge par votre organisme collecteur (AGEFOS PME, Agefice...), nous nous chargeons de constituer le dossier de prise en charge.